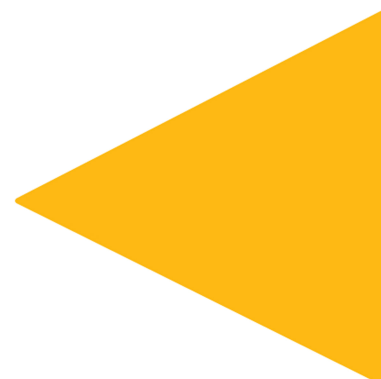




Crowe

Fideliance

Expertise comptable | Audit | Conseil



SARL TOP FORM

153 BIS AVENUE
74600 SEYNOD

APE : 9313Z-

SIRET : 50824166800047

Comptes annuels au 30 septembre 2023

78, rue Paul Jozon
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 64 22 77 44
contact@fideliance.fr

Paris ● Fontainebleau ● Vaux-le-Pénil ● Meaux ● Nemours ● Chelles
Liesaint ● La Ferté-sous-Jouarre ● Montereau ● La Ferté-Alais ● Le Malesherbois

 **SOMMAIRE**

Attestation de l' Expert Comptable	1
ETAT DE SYNTHESE	2
Bilan	3
Compte de Résultat	5
ANNEXE	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
Notes sur le compte de résultat	17
Autres informations	18
ETAT DE SYNTHESE DETAILLE	20
Bilan détaillé	21
Compte de Résultat détaillé	25
DOCUMENTS FISCAUX	28



Attestation de l' Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL TOP FORM relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	820 113
Chiffre d'affaires	740 247
Résultat net comptable (Bénéfice)	40 033

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FONTAINEBLEAU

Le 24/11/2023

Jean-François Cortin
Signé électroniquement le 06/12/2023 par
Jean-François Cortin

Signed with
universign

ETAT DE SYNTHESE



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 000	3 000		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	348 567	342 157	6 409	21 239
Autres immobilisations corporelles	622 626	361 211	261 415	321 627
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 100
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	340 075		340 075	340 075
Prêts	50 000		50 000	150 000
Autres immobilisations financières	23 869		23 869	23 369
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 388 136	706 368	681 768	858 409
<i>Stocks</i>				
Marchandises	1 052		1 052	1 844
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	3 027		3 027	3 555
Fournisseurs débiteurs				1 392
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 328		14 328	15 115
Autres créances	73 603		73 603	75 365
<i>Divers</i>				
Disponibilités	40 366		40 366	103 604
Charges constatées d'avance	5 970		5 970	3 909
TOTAL ACTIF CIRCULANT	138 345		138 345	204 784
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 526 481	706 368	820 113	1 063 193

 **Bilan**

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	157 800	157 800
Report à nouveau	-115 789	-82 879
Résultat de l'exercice	40 033	-32 910
TOTAL CAPITAUX PROPRES	82 044	42 011
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	517 628	684 046
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	517 628	684 046
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	64 812	164 170
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 963	97 720
Personnel	17 071	14 633
Organismes sociaux	19 232	25 260
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 723	13 275
Autres dettes fiscales et sociales	2 950	2 526
Dettes fiscales et sociales	45 976	55 693
Autres dettes	10 690	19 553
TOTAL DETTES	738 069	1 021 182
TOTAL PASSIF	820 113	1 063 193



Compte de Résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	12 906	16 026	-3 120	-19,47
Production vendue	727 342	577 288	150 054	25,99
Subventions d'exploitation	5 950	3 155	2 795	88,60
Autres produits	14	81 628	-81 614	-99,98
Total	746 211	678 096	68 115	10,05
CONSOMMATION M/SES &				
Achats de marchandises	6 138	10 844	-4 706	-43,40
Variation de stock (m/ses)	792	-1 144	1 936	-169,20
Autres achats & charges externes	319 622	299 088	20 534	6,87
Total	326 551	308 788	17 763	5,75
MARGE SUR M/SES & MAT	419 660	369 308	50 352	13,63
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	8 326	5 897	2 428	41,18
Salaires et Traitements	197 711	211 286	-13 575	-6,42
Charges sociales	75 362	86 181	-10 819	-12,55
Amortissements et provisions	78 431	132 558	-54 127	-40,83
Autres charges	6 484	5 785	699	12,08
Total	366 314	441 707	-75 394	-17,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	53 346	-72 400	125 746	-173,68
Produits financiers	500	1 755	-1 255	-71,51
Charges financières	8 478	11 597	-3 119	-26,90
Résultat financier	-7 978	-9 842	1 864	-18,94
RESULTAT COURANT	45 368	-82 242	127 610	-155,16
Produits exceptionnels		49 331	-49 331	-100,00
Charges exceptionnelles	5 335		5 335	
Résultat exceptionnel	-5 335	49 331	-54 666	-110,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 033	-32 910	72 943	-221,64

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL TOP FORM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 820 113 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 40 033 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Immobilisations incorporelles	3 000			3 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	346 073	2 494		348 567
– Installations générales, agencements aménagements divers	559 526			559 526
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 204	896		63 100
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	2 100		2 100	
Immobilisations corporelles	969 903	3 390	2 100	971 192
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	340 075			340 075
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	173 369	500	100 000	73 869
Immobilisations financières	513 444	500	100 000	413 944
ACTIF IMMOBILISE	1 486 347	3 890	102 100	1 388 136



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 390	500	3 890
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 390	500	3 890
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 100	100 000	102 100
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 100	100 000	102 100



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS GYM SAVOY 74000 ANNECY	78 000	-133 293	100,00	113 652
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	340 000	340 000	50 000		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Immobilisations incorporelles	3 000			3 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	324 834	17 323		342 157
– Installations générales, agencements aménagements divers	261 363	55 669		317 032
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 740	5 438		44 178
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	624 937	78 431		703 368
ACTIF IMMOBILISE	627 937	78 431		706 368



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 170 796 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	50 000		50 000
Autres	23 869		23 869
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 027	3 027	
Autres	87 930	87 930	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 970	5 970	
Total	170 796	96 927	73 869
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	100 000		

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus	3 869
Clients – factures a etablr	3 027
Total	6 896



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 157 800,00 euros décomposé en 15 780 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 780	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 780	10,00

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de par ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL SCOAL 74600 ANNECY	54,87	8 660,00
GYMTONUS 91100 CORBEIL ESSONNES	32,95	5 200,00
SA SA VALTONUS 91440 BURES SUR YVETTE	12,16	1 920,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 738 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	517 628	188 964	328 664	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 963	98 963		
Dettes fiscales et sociales	45 976	45 976		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	75 502	75 502		
Produits constatés d'avance				
Total	738 069	409 405	328 664	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	166 418			
(**) Dont envers les associés	64 812			

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	2 256
Charges sociales s/congés à payer	631
Charges sociales – charges à payer	8 340
Etat – autres charges à payer	1 155
Taxe d'apprentissage cap	102
Formation continue cap	1 283
Total	13 767

 **Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	5 970		
Total	5 970		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Éléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Autres charges d'exploitation	5 023	
Total	5 023	

Résultat financier

	30/09/2023	30/09/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	500	1 755
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	500	1 755
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 478	11 597
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	8 478	11 597
Résultat financier	-7 978	-9 842



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Total	6	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fond de commerce lcl	400 200
Caution emprunt Caisse Epargne de Gymtonus et Scoal	121 000
Nantissement du fond de commerce CA	348 000
Autres engagements donnés	869 200
Total	869 200
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

ETAT DE SYNTHESE DETAILLE



Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
20500000 – Concessions et droits similaires	1 960,00		1 960,00	1 960,00
20510000 – Logiciels	1 040,00		1 040,00	1 040,00
28050000 – Amortis. concess. & droits simil.		1 960,00	-1 960,00	-1 960,00
28051000 – Amortissements logiciels		1 040,00	-1 040,00	-1 040,00
Concessions, brevets et droits assimilés	3 000,00	3 000,00		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
21540000 – Matériel	340 498,94		340 498,94	338 005,38
21540200 – Matériel industriel cee	8 067,85		8 067,85	8 067,85
28154000 – Amortissement matériel		334 469,97	-334 469,97	-318 036,43
28154020 – Amortissement matériels cee		7 687,49	-7 687,49	-6 797,95
Installations techniques, matériel et outillage	348 566,79	342 157,46	6 409,33	21 238,85
21810000 – Instal.gales, agenct, amenagt.div.	554 425,71		554 425,71	554 425,71
21810200 – Aai divers cee	5 099,90		5 099,90	5 099,90
21830000 – Matériel de bureau	7 727,40		7 727,40	6 831,40
21831000 – Matériel informatique	13 620,24		13 620,24	13 620,24
21840000 – Mobilier	41 752,25		41 752,25	41 752,25
28181000 – Amortis. instal. gales, agenct. div		314 077,23	-314 077,23	-258 917,95
28181020 – Amort aai divers cee		2 955,11	-2 955,11	-2 445,12
28183000 – Amortis. mater.bureau et informat		6 885,33	-6 885,33	-6 553,73
28183100 – Amort.immo.corp.mat informatiq		13 149,85	-13 149,85	-12 218,24
28184000 – Amortis. mobilier		24 143,17	-24 143,17	-19 967,95
Autres immobilisations corporelles	622 625,50	361 210,69	261 414,81	321 626,51
23800000 – Avances sur immobilisat. corporel				2 100,00
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 100,00
<i>Immobilisations financières</i>				
26100000 – Titres de participation	75,00		75,00	75,00
26110000 – Titres gym savoy	340 000,00		340 000,00	340 000,00
Participations et créances rattachées	340 075,00		340 075,00	340 075,00
27420000 – Prêts gym savoy cc bloqué	50 000,00		50 000,00	150 000,00
Prêts	50 000,00		50 000,00	150 000,00
27500000 – Depots et cautionnements	20 000,00		20 000,00	20 000,00
27680000 – Interets courus	3 869,00		3 869,00	3 369,00
Autres immobilisations financières	23 869,00		23 869,00	23 369,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 388 136,29	706 368,15	681 768,14	858 409,36
<i>Stocks</i>				
37000000 – Stocks marchandises distributeurs	405,75		405,75	935,15
37100000 – Stocks accessoires	645,95		645,95	908,40
Marchandises	1 051,70		1 051,70	1 843,55
<i>Créances</i>				
41810000 – Clients – factures a etablr	3 027,09		3 027,09	3 554,82
Clients et comptes rattachés	3 027,09		3 027,09	3 554,82
40100000 – Fournisseurs				1 392,00
Fournisseurs débiteurs				1 392,00
44562000 – Tva deductible s/immobilisations	678,13		678,13	25,22
44566000 – Tva deductible s/aut.biens et sces	13 593,25		13 593,25	14 397,94
44566200 – Tva cee deductible				191,63
44572000 – Tva collectee 20%	56,44		56,44	



Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
44586000 – Tva sur factures non parvenues				500,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 327,82		14 327,82	15 114,79
45511000 – Associé sarl scoal	73 602,50		73 602,50	73 602,50
46711000 – Bases cee a recuperer				962,80
46870000 – Divers – produits a recevoir				800,00
Autres créances	73 602,50		73 602,50	75 365,30
Divers				
51205100 – Credit agricole savoie	17 850,32		17 850,32	29 032,05
51208000 – Caisse d'épargne rhone alpes	2 655,12		2 655,12	3 079,96
51220000 – Credit lyonnais	15 254,19		15 254,19	67 151,28
53000000 – Caisse	4 606,17		4 606,17	4 341,16
Disponibilités	40 365,80		40 365,80	103 604,45
48600000 – Charges constatées d'avance	5 970,00		5 970,00	3 909,00
Charges constatées d'avance	5 970,00		5 970,00	3 909,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	138 344,91		138 344,91	204 783,91
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 526 481,20	706 368,15	820 113,05	1 063 193,27

 **Bilan détaillé**

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
10130000 – Capital souscrit–appele, verse	157 800,00	157 800,00
Capital social ou individuel	157 800,00	157 800,00
11900000 – Report a nouveau (solde debiteur)	-115 788,78	-82 878,56
Report à nouveau	-115 788,78	-82 878,56
Résultat de l'exercice	40 033,21	-32 910,22
TOTAL CAPITAUX PROPRES	82 044,43	42 011,22
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16413000 – Emprunt lcl 348k€	131 161,33	184 060,33
16414000 – Emprunt ca s	143 246,11	195 537,92
16415000 – Emprunt caisse epargne achat titres	84 810,33	103 018,20
16416000 – Emprunt lcl achats titres	83 155,53	101 429,07
16470000 – Pge crédit agricole	37 602,86	50 000,00
16471000 – Pge lcl	37 651,47	50 000,00
Emprunts	517 627,63	684 045,52
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	517 627,63	684 045,52
45512000 – Associe sarl gymtonus	64 812,33	164 170,33
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	64 812,33	164 170,33
40100000 – Fournisseurs	98 963,19	91 802,66
40810000 – Fournisseurs – fact. non parvenues		5 917,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 963,19	97 720,16
42110000 – Personnel – remunerations dues	14 814,81	9 143,13
42700000 – Personnel – oppositions		433,00
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	2 256,00	5 057,00
Personnel	17 070,81	14 633,13
43100000 – Securite sociale	8 079,00	4 700,00
43720000 – Caisse de retraite salaries	1 685,22	1 030,59
43745000 – Mutuelle	206,77	242,76
43750000 – Ag2r la monidale	290,06	288,30
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	631,00	2 282,00
43860000 – Charges sociales – charges à payer	8 339,93	16 716,48
Organismes sociaux	19 231,98	25 260,13
44520000 – Tva due intracommunautaire		191,63
44551000 – Tva à décaisser	6 274,00	11 854,00
44572000 – Tva collectée 20%		636,49
44587000 – Tva sur factures à établir	448,92	592,47
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 722,92	13 274,59
44210000 – Pas	410,00	246,00
44860000 – Etat – autres charges à payer	1 155,01	910,00
44863200 – Taxe d'apprentissage cap	101,76	100,83
44863300 – Formation continue cap	1 283,11	1 268,68
Autres dettes fiscales et sociales	2 949,88	2 525,51
Dettes fiscales et sociales	45 975,59	55 693,36
46710000 – Autres comptes créditeur cochar d s	10 601,90	18 501,90
46720000 – Compte créditeur gym savoy	87,98	87,98
46721000 – Bases cee à taxer		962,80
Autres dettes	10 689,88	19 552,68
TOTAL DETTES	738 068,62	1 021 182,05

 **Bilan détaillé**

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
TOTAL PASSIF	820 113,05	1 063 193,27



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
70700000 – Ventes produits complémentaires	12 905,62	16 025,67	-3 120,05	-19,47
Ventes de marchandises	12 905,62	16 025,67	-3 120,05	-19,47
70620000 – Contrats abonnements 20 %	604 293,15	573 652,32	30 640,83	5,34
70800000 – Redevances distributeurs	3 537,63	3 635,19	-97,56	-2,68
70810000 – Refacturation du personnel Gym	119 511,00		119 511,00	
Production vendue	727 341,78	577 287,51	150 054,27	25,99
74000000 – Aides aux apprentis–emplois jeun	5 950,00	155,88	5 794,12	NS
74110000 – Sub exploit:fonds solidarité covid		2 999,00	-2 999,00	-100,00
Subventions d'exploitation	5 950,00	3 154,88	2 795,12	88,60
75800000 – Produits divers gestion courante	13,91	27,77	-13,86	-49,91
79140000 – Transfert charges gym savoy		81 600,00	-81 600,00	-100,00
Autres produits	13,91	81 627,77	-81 613,86	-99,98
Total	746 211,31	678 095,83	68 115,48	10,05
CONSOMMATION M/SES &				
60700000 – Achats produits revendus accessoi	6 137,78	8 914,05	-2 776,27	-31,14
60792000 – Marchandises cee revendus		1 930,10	-1 930,10	-100,00
Achats de marchandises	6 137,78	10 844,15	-4 706,37	-43,40
60370000 – Variat. stocks marchandises	791,85	-1 144,30	1 936,15	-169,20
Variation de stock (m/ses)	791,85	-1 144,30	1 936,15	-169,20
60611000 – Fournitures electricite	19 743,09	11 707,08	8 036,01	68,64
60612000 – Fournitures eau	2 905,31	3 533,83	-628,52	-17,79
60614000 – Fournitures carburant		74,38	-74,38	-100,00
60630000 – Achats de petit equipement	2 693,55	1 895,29	798,26	42,12
60630200 – Achats de petits materiels cee		577,00	-577,00	-100,00
60640000 – Achats fournitures administratives	587,39	1 449,45	-862,06	-59,47
60642000 – Achats fournitures adm. cee	35,98		35,98	
60660000 – Produits entretien	3 082,60	2 577,21	505,39	19,61
60666100 – Produit entretien protection covid		78,77	-78,77	-100,00
60670000 – Vetements de travail	83,31		83,31	
60690000 – Decoration		220,35	-220,35	-100,00
61100000 – Sous–traitance generale	5 510,00	2 750,00	2 760,00	100,36
61307000 – Locations club connect	1 140,00	1 140,00		
61320000 – Locations immobilieres	134 890,44	129 174,24	5 716,20	4,43
61351200 – Location tpe	416,95	341,00	75,95	22,27
61354000 – Locations music	1 416,00	945,00	471,00	49,84
61400000 – Charges locatives & copropriete	12 000,00	12 000,00		
61500000 – Entretien et reparations	2 389,17		2 389,17	
61520000 – Alarme securitas	977,67	895,20	82,47	9,21
61522000 – Entretien locaux ménage	44 538,00	45 276,75	-738,75	-1,63
61551000 – Entretien du materiel technique	6 038,07	5 440,22	597,85	10,99
61560000 – Maintenance	17 649,04	17 549,04	100,00	0,57
61600000 – Axa dommages entreprise	3 831,36	1 252,68	2 578,68	205,85
61610000 – Swisslife assur multirisques et rc	799,16	3 220,82	-2 421,66	-75,19
62260000 – Honoraires comptables	11 760,00	10 020,00	1 740,00	17,37
62270000 – Frais d'actes et contentieux	10,00	29,00	-19,00	-65,52
62280000 – Remun. & honoraires divers		1 550,00	-1 550,00	-100,00
62340000 – Cadeaux a la clientele	1 938,00		1 938,00	
62370000 – Publicite	13 915,53	11 027,75	2 887,78	26,19



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62372000 – Publicités cee	1 422,98	3 195,49	-1 772,51	-55,47
62381000 – Resamania prestation logiciel	2 145,33	2 093,28	52,05	2,49
62382000 – Prestations grapos boissons cee	10 679,05	10 896,06	-217,01	-1,99
62410000 – Transports sur achats	105,00	120,00	-15,00	-12,50
62510000 – Voyages et déplacements	1 164,76	1 058,33	106,43	10,06
62530000 – Forfait kilométriques	5 100,00	4 992,00	108,00	2,16
62570000 – Réceptions	804,47	1 641,00	-836,53	-50,98
62600000 – Frais postaux	41,76	54,24	-12,48	-23,01
62612000 – Frais orange internet	886,82	765,23	121,59	15,89
62613000 – Portables	1 114,88	901,15	213,73	23,72
62700000 – Services bancaires et assimilés	5 970,25	6 633,81	-663,56	-10,00
62700100 – Frais sur virement et cb	1 378,66	1 512,78	-134,12	-8,87
62720000 – Commissions sur emprunts	443,33	499,92	-56,59	-11,32
62780000 – Prestations de services bancaires	13,94	13,94	0,00	0,00
Autres achats & charges externes	319 621,85	299 088,35	20 533,50	6,87
Total	326 551,48	308 788,20	17 763,28	5,75
MARGE SUR M/SES & MAT	419 659,83	369 307,63	50 352,20	13,63
CHARGES				
63330000 – Formation continue (organisme)	2 406,66	1 495,08	911,58	60,97
63350000 – Taxe d'apprentissage (verst liber.)	641,03	761,23	-120,20	-15,79
63511000 – Cet cvae	3 945,00	3 641,00	304,00	8,35
63513000 – Taxe aménagement	967,00	967,00	0,00	0,00
63780000 – Taxe enseigne	365,86	365,86	0,00	0,00
Impôts, taxes et vers. assim.	8 325,55	5 897,31	2 428,24	41,18
64110000 – Salaires appointements commissio	151 164,81	162 621,31	-11 456,50	-7,04
64115000 – Salaires administrateurs gerance	50 198,00	50 889,00	-691,00	-1,36
64120000 – Conges payes	-4 452,00	-2 561,00	-1 891,00	73,84
64130000 – Rupture conventionnelle	1 718,49	336,67	1 381,82	410,44
64191000 – Prise en charge rem par prevoyanc	-918,08	-918,08	0,00	0,00
Salaires et Traitements	197 711,22	211 285,98	-13 574,76	-6,42
64510000 – Cotisations a l'urssaf	34 215,73	36 039,98	-1 824,25	-5,06
64520000 – Cotisations aux mutuelles	436,30	564,41	-128,11	-22,70
64532000 – Cotisations retraites (salaries)	7 408,61	7 828,39	-419,78	-5,36
64539000 – Annulation cotisations covid 19		-134,00	134,00	-100,00
64580000 – Cotisations prévoyance	551,81	501,31	50,50	10,07
64600000 – Rsi	25 426,00	29 068,00	-3 642,00	-12,53
64605000 – Rsi a payer	2 197,00	-11 630,00	13 827,00	-118,89
64610000 – Rsi covid solde retard de paiement		18 836,98	-18 836,98	-100,00
64650000 – Complémentaire maladie	1 498,27	1 366,72	131,55	9,63
64750000 – Médecine du travail et pharmacie	640,50	648,22	-7,72	-1,19
64800000 – Autres charges de personnel	2 988,00	3 091,00	-103,00	-3,33
Charges sociales	75 362,22	86 181,01	-10 818,79	-12,55
68112000 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	78 430,78	132 558,11	-54 127,33	-40,83
Amortissements et provisions	78 430,78	132 558,11	-54 127,33	-40,83
65130000 – Redevances de franchissage	6 477,54	5 752,26	725,28	12,61
65800000 – Charges diverses gestion courante	6,51	32,73	-26,22	-80,11
Autres charges	6 484,05	5 784,99	699,06	12,08
Total	366 313,82	441 707,40	-75 393,58	-17,07



Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT D'EXPLOITATION	53 346,01	-72 399,77	125 745,78	-173,68
76800000 – Interets sur c/c bloque	500,00	1 755,00	-1 255,00	-71,51
Produits financiers	500,00	1 755,00	-1 255,00	-71,51
66110000 – Interets des emprunts lcl	3 781,57	4 827,20	-1 045,63	-21,66
66112000 – Interets sur emprunts caisse eparg	1 579,29	1 800,71	-221,42	-12,30
66116000 – Interets sur emprunts ca	2 474,93	3 204,28	-729,35	-22,76
66150000 – Interets comptes courants	642,00	1 764,73	-1 122,73	-63,62
Charges financières	8 477,79	11 596,92	-3 119,13	-26,90
Résultat financier	-7 977,79	-9 841,92	1 864,13	-18,94
RESULTAT COURANT	45 368,22	-82 241,69	127 609,91	-155,16
77100000 – Produits except. s/oper. gestion		45 748,24	-45 748,24	-100,00
77200000 – Produits des exercices antérieurs		3 583,23	-3 583,23	-100,00
Produits exceptionnels		49 331,47	-49 331,47	-100,00
67121000 – Penalites et amendes non deductib	311,86		311,86	
67200000 – Charges sur exercices antérieurs	5 023,15		5 023,15	
Charges exceptionnelles	5 335,01		5 335,01	
Résultat exceptionnel	-5 335,01	49 331,47	-54 666,48	-110,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 033,21	-32 910,22	72 943,43	-221,64

DOCUMENTS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SARL TOP FORM										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																			
Adresse de l'entreprise										153 Bis Avenue 74600 SEYNOD										Durée de l'exercice précédent*										12																			
Numéro SIRET*										50824166800047										Néant										*																			
																				Exercice N clos le,										30/09/2023																			
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB										AC																													
		Frais de développement *								CX										CQ																													
		Concessions, brevets et droits similaires								AF										3 000										AG										3 000									
		Fonds commercial (1)								AH										AI																													
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK																													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL										AM																													
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO																													
		Constructions								AP										AQ																													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR										348 566										AS										342 157 6 409									
		Autres immobilisations corporelles								AT										622 625										AU										361 210 261 414									
		Immobilisations en cours								AV										AW																													
		Avances et acomptes								AX										AY																													
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																													
		Autres participations								CU										340 075										CV										340 075									
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																													
		Autres titres immobilisés								BD										BE																													
		Prêts								BF										50 000										BG										50 000									
		Autres immobilisations financières*								BH										23 869										BI										23 869									
TOTAL (II)										BJ										1 388 136										BK										706 368 681 768									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										BM																													
		En cours de production de biens								BN										BO																													
		En cours de production de services								BP										BQ																													
		Produits intermédiaires et finis								BR										BS																													
		Marchandises								BT										1 051										BU										1 051									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV										BW																													
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX										3 027										BY										3 027									
		Autres créances (3)								BZ										87 930										CA										87 930									
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																													
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF										40 365										CG										40 365										
	Charges constatées d'avance (3)*								CH										5 970										CI										5 970										
	TOTAL (III)								CJ										138 344										CK										138 344										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																																								
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																																								
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																																								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1 526 481										1A										706 368 820 113									
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an										CR									
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :										Créances :																													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL TOP FORM		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 157 800.....)		DA	157 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(115 788)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	40 033	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	82 044	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	517 627	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	64 812	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	98 963	
	Dettes fiscales et sociales		DY	45 975	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	10 689	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	738 068		
Ecart de conversion passif*		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	820 113		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	409 404	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	12 905	FB		FC	12 905			
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	727 341	FH		FI	727 341			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	740 247	FK		FL	740 247			
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO	5 950		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP			
	Autres produits (1) (11)							FQ	13		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	746 211		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	6 137		
	Variation de stock (marchandises)*							FT	791		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	319 621		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	8 325		
	Salaires et traitements*							FY	197 711		
	Charges sociales (10)							FZ	75 362		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*					GA	78 430		
			– dotations aux provisions*					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD			
	Autres charges (12)							GE	6 484		
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	692 865		
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	53 346			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
			Total des produits financiers (V)					GP	500		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	8 477		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
			Total des charges financières (VI)					GU	8 477		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 977)			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	45 368			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l’entreprise										SARL TOP FORM		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	5 335	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	5 335	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(5 335)
Participation des salariés aux résultats de l’entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	746 711		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	706 678		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	40 033
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d’exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	
	(3) Dont	{ – Crédit–bail mobilier * – Crédit–bail immobilier										IG	
	(4)	Dont charges d’exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	5 023
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d’intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l’exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5 21 451										A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	29 121
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A4	6 477
	(13)	facultatives A6 1 498 obligatoires A9 27 623											
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 1 498 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d’épargne retraite A8											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											311		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
Autres charges d'exploitation										Charges antérieures	Produits antérieurs		
										5 023			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORM Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	3 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	346 073	KT		KU	2 493	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	559 525	KW		KX		
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	62 203	LC		LD	896	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	2 100	LL		LM		
	TOTAL III						LN	969 902	LO		LP	3 389	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	340 075	8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	173 369	1U		1V	500		
TOTAL IV						LQ	513 444	LR		LS	500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 486 346	ØH		ØJ	3 889	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 000	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	348 566	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	559 525	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	63 099	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND	2 100	NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	2 100	NH	971 192	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	340 075	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	100 000	2F	73 869	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	100 000	NK	413 944	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	102 100	ØL	1 388 136	ØM		

Exercice N clos le : 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORMNéantX*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL TOP FORM</u>												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE	3 000			PF				PG				PH	3 000		
TOTAL I				RK	3 000			RM				RN				RO	3 000		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	324 834			QA	17 323			QB				QC	342 157		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	261 363			QE	55 669			QF				QG	317 032		
	corporelles	Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	38 739			QM	5 438			QN				QO	44 178			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL II				QU	624 937			QV	78 430			QW				QX	703 368		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	627 937			ØP	78 430			ØQ				ØR	706 368		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incor- porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO					
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORMNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF	UH	UK
		UG			
		UJ			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP	50 000	UR		US	50 000	
		Autres immobilisations financières	UT	23 869	UV		UW	23 869	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	3 027		3 027			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 327		14 327			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC	73 602		73 602			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
		Charges constatées d'avance	VS	5 970		5 970			
TOTAUX			VT	170 796	VU	96 927	VV	73 869	
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	100 000					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	517 627	188 963		328 663					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	98 963	98 963							
Personnel et comptes rattachés		8C	17 070	17 070							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 231	19 231							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 722	6 722							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 949	2 949							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	64 812	64 812							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 689	10 689							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	738 068	VZ	409 404	328 663				
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	166 417	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORM

Néant

Exercice N, clos le :30/09/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

311

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

– Plus-values nettes à court terme

– Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

40 344

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

– imposées au taux de 19%

– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

– imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)

XA

Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

ØV

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

YB

Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

YC

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

YD

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

TOTAL II

XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)

XI

40 344

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

40 344

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORM				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	408 027
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	40 344
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	367 682
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	367 682
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	2 887
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORM										Néant ☐		*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(82 878)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(32 910)				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Dividendes	ZE				
								Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I			ØF	(115 788)			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(115 788)			
										ZH	(115 788)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	5 510		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	149 863				XQ	149 863			
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	11 770		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST	152 478			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	319 621		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	3 945		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z	4 380			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	8 325		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	146 958		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	54 475		
DIVERS	— Montant brut des salaires *									ØB	151 164		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
							Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
							Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩	(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL TOP FORM**Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **❶** ou 12,8 % **❷** .**❶** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**❷** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) **❶** *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) **❶** *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :SARL TOP FORM

Néant ☒***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM		Néant												*							
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023												Durée en nombre de mois		12					
DECLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectifs moyens du personnel														YP		5					
Dont apprentis														YF		1					
Dont handicapés														YG							
Effectifs affectés à l'activité artisanale														RL							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises														OA		740 247					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés														OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante														OL							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges														OT							
TOTAL 1														OX		740 247					
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)														OH		13					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation														OE							
Subventions d'exploitation reçues														OF		5 950					
Variation positive des stocks														OD							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée														OI							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation														XT							
TOTAL 2														OM		5 963					
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats														ON		35 269					
Variation négative des stocks														OQ		791					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances														OR		152 627					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.														OS							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée														OZ							
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)														OW		1 461					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée														OU							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois														O9							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante														OY							
TOTAL 3														OJ		190 149					
IV Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée														TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		556 062			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)														SA		556 062					
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE														EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)														GX		740 247					
Effectifs au sens de la CVAE														EY		5					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)														HX							
Période de référence														GY		0 1 / 1 0 / 2 0 2 2		GZ		3 0 / 0 9 / 2 0 2 3	
Date de cessation														HR		/					

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET 5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TOP FORM

ADRESSE (voie) 153 Bis Avenue

CODE POSTAL 74600 VILLE SEYNOD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 780

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination SCOAL

N° SIREN (si société établie en France) 508204112 % de détention 54.87 Nb de parts ou actions 8 660

Adresse : N° 153 Bis Voie Avenue d'aix les bains

Code Postal 74600 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination GYMTONUS

N° SIREN (si société établie en France) 410252431 % de détention 32.95 Nb de parts ou actions 5 200

Adresse : N° 2 Voie Rue De Seine

Code Postal 91100 Commune CORBEIL ESSONNES Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SA VALTONUS

N° SIREN (si société établie en France) 398003954 % de détention 12.16 Nb de parts ou actions 1 920

Adresse : N° 9 Voie Rue De la vierge

Code Postal 91440 Commune BURES SUR YVETTE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET

5

0

8

2

4

1

6

6

8

0

0

0

4

7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL TOP FORM

ADRESSE (voie)

153 Bis Avenue

CODE POSTAL

74600

VILLE

SEYNOD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	GYM SAVOY
N° SIREN (si société établie en France)	437514029	% de détention	100.00
Adresse :	N° 15 Bis	Voie	Rue de la Gare
	Code Postal 74000	Commune	ANNECY
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SARL TOP FORM			153 Bis Avenue D'Aix les Bains		
SIRET	5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 4 7		74600 SEYNOD		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
153 Bis Avenue D'Aix les Bais 74600 SEYNOD			10 Rue Camille Flammarion 77000 MELUN		
REGIME FISCAL DES GROUPEES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
			SIRET		
B ACTIVITE					
Activités exercées	Activités des centres de culture physique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées ECF					
- du prestataire :					
- du comptable : SARL FIDELIANCE					
78 Rue PAUL JOZON 77300 FONTAINEBLEAU Tél : 01 64 22 77 44					
- du conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- N° d'agrément :					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2023

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(e)		
							(f)		
							(g)		
							(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
COCHARD STEPHANE 62, Allée Des Jardins 74570 THORENS GLIERES ASSOCIE		2023	50 198	5 100				
SC0AL 153, Bis Avenue d'aix les bains 74600 ANNECY ASSOCIE	8 660	2023						
GYMTONUS 2, Rue De Seine 91100 CORBEIL ESSONNES ASSOCIE	5 200	2023						
SA VALTONUS 9, Rue De la vierge 91440 BURES SUR YVETTE ASSOCIE	1 920	2023						

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL TOP FORM
508241668 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

TOP FORM

SARL
153, Bis Avenue
D'Aix les Bains

74600 SEYNOD
FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

I - Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entreprise apportée ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIRET :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Titres reçus en rémunération de l'apport		Date de l'apport :	
Nombre		Valeur unitaire à la date de l'apport	

II - Apport réalisé par une société civile (article 151 octies A du CGI)

Désignation de la SC apporteuse ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIREN :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :			
Complément de désignation ou prénom / SIRET :			
forme juridique ou titre :			
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville :			
Pays :			
Titres reçus en rémunération de l'apport			
Nature	Date	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport

III - Eléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)

Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	+/- valeur d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					CT	LT	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Immobilisations financières							

IV - Plus ou moins-values d'échange de titres constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une SC réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 acties A du CGI

Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la SC absorbée ou scindée	Valeur fiscale des titres de la SC absorbée ou scindée	Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres	Valeur d'apport ou d'échange des titres de la SC absorbée ou scindée	PV ou MV d'échange de titres réalisée par l'associé	
				Montant	PV professionnelle CT ou LT régime de PV particuliers

V - Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport

Cession de titres onéreux ou rachat des droits sociaux, ou perte de propriété par la société avant de réaliser un apport partiel d'actif			Transformation de la société bénéficiaire de l'apport	
Nature	Date	Nombre de titres	Nouvelle forme sociale	Date

Transmission à titre gratuit des titres	Nombre de titres		Date	
Bénéficiaires, Désignation, adresse				

Déclarant

Qualité du déclarant:

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :